

## **COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **SÉANCE DU 08 JUIN 2020**

### **Constitution des Commissions :**

**Commission d'Appel d'Offres** : Joseph DEAGE - Hubert DUBOULOZ – Murielle FILLON – Jean-Yves MEYNET

**Urbanisme** : Joseph DEAGE – Hubert DUBOULOZ – Murielle FILLON – Jean-Yves MEYNET – Luce PERNIER – Dominique CORNIER – Véronique NEPLAZ – André VULLIEZ – Benjamin TOURNIER-DANIEL

**Impôts** : Joseph DEAGE - Hubert DUBOULOZ – Murielle FILLON – Jean-Yves MEYNET – Elodie VIDAL – Pascale JACQUEMOT. Suppléantes : Josette BUFFET – Marie-Jo DEVILLE – André VULLIEZ – Nermine JORDAN

**Animation** : Luce PERNIER – Emilie BON – Stéphanie VALLET – Nermine JORDAN – Florence HEBERT

**Sentiers** : Luce PERNIER – Véronique NEPLAZ – André JACQUEMOT – Corinne COUEDEL – Louis BEL – Jean-Marc EHRY – Josette BUFFET – Marie-Jo DEVILLE

**Forêt** : Hubert DUBOULOZ – Louis BEL – André VULLIEZ – Murielle FILLON – Josette BUFFET – Marie-Jo DEVILLE

**Communication** : Jean-Yves MEYNET – Nermine JORDAN – Corinne COUEDEL – Emilie BON – Benjamin TOURNIER-DANIEL

**Aînés** : Joseph DEAGE - Murielle FILLON – Hubert DUBOULOZ – Luce PERNIER – Dominique CORNIER

**Commission Sports & Loisirs** : Hubert DUBOULOZ – André VULLIEZ – Stéphanie VALLET – André JACQUEMOT – Luce PERNIER – Corinne COUEDEL – Benjamin TOURNIER-DANIEL

**Conseil D'École** : Joseph DEAGE – Nermine JORDAN

Suppléante : Murielle FILLON

**CCAS** : Joseph DEAGE – Hubert DUBOULOZ – Murielle FILLON – Luce PERNIER – Jean-Yves MEYNET

**SIVOM ARMOY/LE LYAUD** : Joseph DEAGE – Murielle FILLON – Jean-Yves MEYNET – Jean-Marc EHRY

**Délégué au SYANE** : Joseph DEAGE

### **Délégations au maire**

Afin de simplifier la gestion des affaires communales, le Conseil Municipal décide de déléguer certaines attributions à Monsieur le Maire, conformément aux dispositions prévues à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales. Monsieur le Maire précise qu'il rendra compte au Conseil Municipal des décisions prises dans ce cadre.

### **Indemnités des élus**

En vertu des articles L.2123-23 et L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les plafonds indemnitaires susceptibles d'être alloués aux maires et aux adjoints, le conseil municipal décide d'allouer le taux d'indemnité maximal prévu par la réglementation pour le Maire et les Adjoints.

**Thonon Agglomération : convention de prestation de service :**

Dans le cadre du transfert de compétence de la gestion de l'eau potable à Thonon Agglomération, le conseil municipal accepte la convention de prestation de service concernant l'administration et le maintien provisoire des infrastructures matérielles et logicielles, le respect de la sécurité et de la confidentialité des données traitées. La convention est acceptée pour une durée d'un an.

**Passation des actes administratifs : purges des privilèges et hypothèques :**

Afin de réduire les délais et les frais des acquisitions immobilières à l'amiable, le conseil municipal accepte la passation des actes authentiques en la forme administrative. La Société SAFACT est actuellement chargée de la rédaction de ces actes.

Mr Hubert DUBOULOZ, 1<sup>er</sup> adjoint, est désigné pour représenter la commune dans les actes reçus et authentifiés par le Maire.

**Etablissement Public Foncier : convention de portage :**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a sollicité l'intervention de l'EPF pour acquérir la maison d'habitation de Mr FILLON, située place du Champ Dunand et un jardin situé à proximité.

Cette acquisition est réalisée sur la base d'une évaluation déterminée par France Domaine, soit la somme de 323 000 €. La commune s'engage à rembourser l'EPF par annuités sur 25 ans en réglant annuellement des frais de portage de 1,7 %.

Le conseil municipal approuve les modalités d'intervention, de portage et de restitution du bien et autorise le Maire à signer tous les actes et conventions nécessaires à la réalisation de cette opération.

**Taxes locales 2020 : vote des taux d'imposition :**

Pour 2020, le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition de 2019 :

- Taxe foncière (bâti) : 10,97 % - Produit attendu : 185 174 €
- Taxe foncière (non bâti) : 61,07 % - Produit attendu : 16 184 €

**QUESTIONS DIVERSES :**

**Remerciements** : Mr le Maire remercie les membres du Conseil qui ont participé à la livraison des fleurs pour la fête des mères

**Groupe scolaire** : l'école a été réouverte le 14 mai ; Mr le Maire explique le fonctionnement mis en place pour respecter les mesures sanitaires en vigueur

**Ligne 20 KW** : le projet d'enfouissement de la ligne située entre la route d'Orcier et la route des Cathelins devrait être mis en œuvre par ENEDIS dans les prochains mois. La possibilité de déplacer le transformateur situé route des Cathelins est toujours à l'étude.

**Chapiteaux** : plusieurs éléments de sécurité vont être changés prochainement et un lavage des toiles va être réalisé

**Dégradations** : Mr le Maire informe que des dégradations ont été à déplorer sur le pourtour des jeux pour enfants sur le Champ Dunand ; plusieurs panneaux de signalisation ont également fait l'objet de dégradations

**Activités associatives** : les activités des associations locales reprennent peu à peu dans le respect des mesures sanitaires et sous la responsabilité des Présidents de Clubs

**Site internet** : la commission « Communication » est chargée de réorganiser les mises à jour du site internet de la commune, en collaboration avec Mr Colon, concepteur du site

**Sacs ordures ménagères** : à partir de cette année, Thonon Agglomération ne fournira plus de sacs d'ordures ménagères

**Inscriptions bus scolaire** : les inscriptions auprès de Thonon Agglomération sont ouvertes pour l'année scolaire 2020/2021 ; des pénalités seront appliquées pour les inscriptions faites après le 15 juillet 2020

**A.P.E.** : les membres de l'Association des Parents d'Elèves vont procéder au remboursement des cartes vendues pour les lasagnes sur le champ Dunand le samedi 13 juin de 9h à 12h et à Armoy (devant les commerces) le mercredi 17 juin de 18h à 20h et le dimanche 21 juin de 9h à 12h

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le lundi 6 juillet 2020

Le Lyaud, le 09 juin 2020

Le Maire,

Joseph DÉAGE